Les subsides

le Président, pour la gouverne de tout le monde et le bénéfice des gens de ma circonscription, donner quelques exemples.

Au départ, lorsqu'un commerçant de ma circonscription voulait présenter un projet ou un programme dans le cadre du ministère de l'Expansion économique régionale, l'admissibilité maximum était de 25 p. 100 de tous les investissements avec le nouveau PDIR, et au palier trois qui s'applique dans ma circonscription, le montant des subventions peut maintenant être reporté jusqu'à 50 p. 100. Cela va selon chaque cas et chaque étude.

Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais parler un peu d'un des principes créés en fonction du PDIR et de ces changements qui ont eu lieu au niveau du gouvernement. C'était surtout pour la simplification des programmes. Souvent on se faisait dire dans nos circonscriptions qu'il était très compliqué de réussir à trouver dans quel ministère on devait s'adresser ou par l'intermédiaire de quel programme on pouvait obtenir certaines subventions, voire certains renseignements. A mon avis, la création du PDIR, avec toute cette transformation qui a eu lieu au niveau du développement économique régional, avait pour but justement la simplification des programmes, ce qui était demandé depuis longtemps par les agents économiques autant de mon milieu qu'à travers le pays.

Le Programme de développement industriel régional sera maintenant souple du point de vue de sa mise en œuvre et tiendra compte des besoins des régions. En outre, sa formule sera beaucoup plus simple dans les milieux d'affaires comparativement aux anciens programmes. Un seul règlement et un seul mécanisme de demande d'admissibilité, au lieu du large éventail de règlements et de mécanismes qui existaient auparavant, seront maintenant utilisés. Le PDIR conserve les meilleurs éléments des anciens programmes; autrement dit on n'a pas annulé tout ce qui était bon. Nous en sommes plutôt venus vers ce qu'on pourrait appeler un guichet unique. Le nouveau PDIR élimine les chevauchements qui existaient et tiendra compte des besoins qui n'étaient pas considérés auparavant.

Je pourrais énumérer ici une liste de sept programmes qui se retrouvent maintenant sous la juridiction du PDIR. Il y avait le Programme d'expansion des entreprises, la Loi sur les subventions au développement régional, le Programme d'aide à l'accroissement de la productivité aux moyens techniques, le Programme coopératif expansion des marchés outre-mer, le Programme d'aide à l'industrie, le Programme de la zone spéciale de Montréal et le Programme de la zone spéciale des Îles-de-la-Madeleine.

Alors ce que je disais tout à l'heure, monsieur le Président, à savoir que les industriels et les agents de développement économique trouvaient souvent assez compliqué ... et il était souvent difficile de se retrouver dans toute cette gamme de noms entrecoupés simplement par des lettres et qui étaient difficiles à identifier. Un des buts de cette transformation était justement de simplifier le programme. Et ce sera beaucoup plus facile aussi, car l'accent sera mis sur la mise en œuvre régionale qui facilitera aux gens d'affaires de toutes les régions du pays l'accès aux programmes fédéraux d'expansion industrielle. Pour la première fois, tous les programmes MIC et MEER seront offerts, dans les régions, et ce sous un même toit. C'est une chose encore assez importante. Dans ma région,

beaucoup de programmes étaient administrés par le bureau régional de Québec et l'autre par le bureau régional de Montréal. Cela venait un peu tout compliquer.

Monsieur le Président, je pense qu'il me reste à peu près cinq minutes, et je voudrais parler encore une fois des paliers de gouvernement et faire quelques commentaires sur ce qui peut être admissible au niveau du Programme PDIR, dans ma région. Il y avait des choses qui, auparavant, n'étaient pas admissibles, n'étant pas dans la bonne région. Si on prend comme exemple l'étude du développement économique, il y avait l'établissement de centres ou d'institutions sans but lucratif, les études menées par les experts-conseils sur la modernisation et l'agrandissement, l'adaptation de la technologie et de la micro-électronique et de l'électronique. Toutes ces choses-là, auparavant, n'étaient subventionnées qu'à 25 p. 100 et, maintenant, elles peuvent l'être jusqu'à 75 p. 100 dans ma région.

Il y a aussi, monsieur le Président, un programme très important concernant le Programme de développement et de promotion touristique. Comme on le sait, Portneuf est une circonscription à vocation économique, commerciale, touristique; c'est une circonscription, aussi, où l'agriculture est très importante. Mais un des volets qui est d'une très grande importance, c'est encore le tourisme. Depuis plusieurs années, les intervenants du milieu font beaucoup d'efforts afin de développer chez nous l'industrie du tourisme qui apporte beaucoup d'activités économiques. Et je dois ici préciser, à l'occasion de mon intervention, que les programmes de développement et de promotion touristiques vont continuer à relever du PDIR. Il y a Tourisme Canada qui va continuer de relever du MIC et MEER. Il se servira des programmes MIC et MEER de même que du fonds spécial de développement économique et régional de la réserve politique, le cas échéant, pour stimuler la croissance de l'infrastructure touristique au Canada.

Monsieur le Président, il me reste quelques minutes, et j'aimerais terminer en disant que contrairement à ce que la motion disait, pour ma part et comme député du gouvernement, je dois dire que c'est plutôt le contraire. Ces changements qui ont eu lieu au niveau du ministère d'État chargé du Développement économique et régional et de toute cette clarification des programmes du gouvernement fédéral ne vont que favoriser le développement économique. Ce sera maintenant beaucoup plus facile pour les intervenants du milieu, les intervenants à caractère «développement économique», et aussi pour les industriels commerçants qui veulent se servir de tous ces programmes-là. Tous ces changements, selon moi, sont plutôt enclins à favoriser le développement économique dans nos régions.

Monsieur le Président, je termine en disant que je ne suis pas d'accord sur la motion que le parti de l'Opposition officielle a présentée, et que j'appuie la position du gouvernement.

M. le vice-président: A l'ordre! Y a-t-il des questions ou des commentaires?

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Autrement, le débat se poursuit.